

un certain nombre de personnes qui viennent au Canada chaque année en vertu de divers accords de collaboration technique. (Voir p. 154 et pp. 159-160.) Ainsi, en 1962, 185 boursiers et stagiaires dans diverses sphères de l'hygiène commençaient, poursuivaient ou terminaient des études ou des cours d'observation au Canada en vertu du Programme d'aide extérieure. A la fin de l'année, les demandes d'environ 36 autres étaient à l'étude ou en voie de règlement.

Des spécialistes canadiens des lois concernant l'hygiène et des techniques de salubrité publique ont été affectés à des travaux spéciaux outre-mer pendant l'année. De plus, le pays a fourni des experts en anesthésiologie, en pathologie et en technologie médicale pour enseigner et faire du service au Ghana. On a eu recours aussi à un radiologiste et à deux autres anesthésiologistes pour le personnel de l'école de médecine du Nigéria qui prend de plus en plus d'importance. A titre d'aide en biens capitaux, on a continué à fournir des appareils de thérapie au radiocobalt à la région relevant du Plan de Colombo. A la fin de 1962, 11 appareils avaient été expédiés, cinq autres étaient commandés, une nouvelle source avait été expédiée et une autre figurait dans les commandes.

A la seizième réunion de l'Organisation mondiale de la Santé tenue en mai, le Canada a été élu pour nommer une personne destinée à faire partie du Bureau de direction de l'Organisation pour une période de trois ans. Ayant été élu membre du Bureau de direction de l'UNICEF par l'ECOSOC l'année précédente, le mandat du Canada au sein de cet organisme a commencé au début de l'année pour se continuer sur une période de trois ans.

Par suite des obligations contractées par le Canada en vertu des accords internationaux sur la salubrité, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social applique les règlements de quarantaine aux navires et avions arrivant au Canada et assure le logement et les soins médicaux nécessaires aux personnes soumises à la quarantaine lors de leur arrivée au Canada (voir p. 276).

Le ministère est chargé de l'application des règlements sur la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés en vertu de l'accord international sur les mollusques et crustacés conclu entre le Canada et les États-Unis et, à la demande de la Commission mixte internationale, il participe aux études sur la lutte contre la pollution des eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis et sur les problèmes que pose la pollution de l'air. D'autres responsabilités du ministère dans le domaine de la santé internationale comprennent la garde et la distribution, pour l'Organisation mondiale de la Santé, des étalons établis pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones, ainsi que certaines fonctions relevant de la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

Section 2.—Services provinciaux et municipaux

On peut grouper les services de santé provinciaux et municipaux en plusieurs grandes catégories: services généraux d'hygiène publique (d'ordre surtout préventif), services visant directement certaines maladies ou invalidités particulières et comprenant la prévention et le traitement, services relatifs aux soins hospitaliers et médicaux en général et services de réadaptation destinés aux invalides.

Sous-section 1.—Services généraux d'hygiène publique

Les autorités provinciales et municipales collaborent étroitement au maintien des services locaux d'hygiène publique. L'autonomie des provinces et la diversité de leur situation sociale, économique et géographique entraînent des différences assez marquées dans les lois provinciales, les arrangements financiers et la répartition des responsabilités entre les ministères provinciaux, les services municipaux et les organismes bénévoles. Cependant, toutes les provinces offrent au complet, ou presque au complet, une série fondamentale de services d'hygiène: l'hygiène du milieu, hygiène industrielle, lutte contre les maladies contagieuses, hygiène maternelle et infantile, hygiène dentaire, hygiène alimentaire, enseignement de l'hygiène et laboratoires d'hygiène publique.